

# LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL : DES ATTENTES ÉLEVÉES !

## Une réforme annoncée depuis février 2017 !

Il aura fallu plusieurs reports avant d'y arriver... Et la ministre du Travail, Dominique Vien, a choisi la période préélectorale pour débiter les travaux devant répondre aux nouvelles réalités du monde du travail. Les femmes sont particulièrement interpellées à plus d'un titre par cette réforme.

On s'attend à des améliorations en termes de vacances annuelles et de congés liés à la famille pour mieux favoriser la conciliation famille-travail-études (CFTÉ), de meilleures protections aux personnes ayant un emploi atypique, l'inclusion du harcèlement sexuel de façon distincte du harcèlement psychologique, etc.

La Loi sur les normes du travail (LNT) est entrée en vigueur en 1980, et révisée en 2002 pour y inclure des dispositions sur le harcèlement psychologique. Après tout ce temps, et surtout compte tenu de tous les changements survenus depuis dans les conditions de travail et dans l'organisation du travail, l'heure est à la réforme.

MINIMUM  
15\$



## La CFTÉ au cœur de la réforme

Toutes les études menées par des chercheuses du CINBIOSE, avec l'UQAM et la FTQ illustrent l'ampleur des besoins en matière d'argent, comme le remplacement de revenu durant la prise de congés liés à la famille, mais aussi des besoins liés au temps, et plus particulièrement contrôle de son temps (congés, horaires, vacances, etc.).

La FTQ fait partie d'une vaste Coalition pour la CFTÉ<sup>8</sup>. Celle-ci a développé une plateforme politique basée sur le principe que l'organisation du travail doit s'adapter aux besoins des travailleuses et travailleurs, non l'inverse. La Coalition revendique l'adoption d'une loi-cadre sur la CFTÉ et plusieurs améliorations à la LNT. Parmi celles-ci :

- le droit de connaître son horaire de travail au moins une semaine à l'avance;
- celui de refuser des heures supplémentaires sans pénalité;
- des congés payés pour maladie et pour obligations familiales;
- l'augmentation du nombre de semaines de vacances annuelles;
- l'amélioration du congé parental et des congés pour naissance et pour adoption;
- le droit à de vraies périodes payées de pauses et de repas, etc.

## Le salaire minimum à 15\$

La FTQ continuera de réclamer la hausse du salaire minimum à 15\$/heure<sup>9</sup>. La majorité des personnes travaillant au salaire minimum sont des femmes. Une façon d'améliorer leurs revenus et de leur permettre une vie plus décente est de hausser le salaire minimum à 15\$ l'heure, et ce, le plus rapidement possible. L'Alberta fera passer son salaire minimum à 15 \$/heure en octobre 2018 et l'Ontario, en janvier 2019.

## Des congés payés en raison de violence conjugale

En réponse à une résolution du dernier congrès, la FTQ demande d'inclure à la LNT des congés payés pour les victimes de violence conjugale, accompagnés de protections contre des mesures disciplinaires. Rappelons que la très grande majorité des victimes de violence conjugale sont des femmes. La violence conjugale peut avoir d'importantes répercussions sur les conditions de vie des victimes. Elle atteint aussi le travail : niveau de rendement affecté, absences fréquentes (recherche d'un autre logement, rendez-vous médicaux ou juridiques), mécontentement de collègues, etc. Pour la FTQ, il est important de reconnaître le phénomène et ses incidences diverses, et de soutenir les victimes dans leurs démarches pour s'en sortir.

## L'inclusion du harcèlement sexuel

Par ailleurs, la vague de dénonciations de violences sexuelles, y compris en milieux de travail, milite pour l'inclusion du harcèlement sexuel dans la LNT, de façon spécifique et au même titre que le harcèlement psychologique. Ce faisant, on souhaite rendre davantage visible le phénomène, que ce soit par la collecte de statistiques adéquates, la sensibilisation et l'information...

<sup>8</sup> La Coalition est composée de nombreuses organisations syndicales, de groupes autonomes de femmes, communautaires et familles, etc.

<sup>9</sup> Cette campagne de la FTQ est en cours depuis le 1<sup>er</sup> mai 2016.